

Fiche de donnée de sécurité

Identifiant du produit : Manus Bond 75-AMC

SDS ID : MAN-007

*****Section 1 – IDENTIFICATION*****

Identifiant du produit :

Manus Bond 75-AMC

Usage recommandé :

adhésifs / mastic

Restrictions D'usage :

Inconnue.

Information du fabricant :

Manus Products, INC,
866 Industrial BLVD' West
Waconia, MN 55387

Phone: (952)442-3323

Emergency # : (800) 424-9300

*** * *Section 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS* * ***

Classification selon 29 CFR 1910.1200.

Toxique pour la reproduction, Catégorie 2

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 3

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETTE SGH

Symbole(s)



Mot de signalisation

ATTENTION

Mention(s) de danger

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme

Conseils de prudence

La prévention

Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants/vêtements de protection et une protection des yeux/du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Réponse

Si exposé ou concerné : Consulter un médecin.

Espace de rangement

Magasin verrouillé.

Disposition

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

****Section 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****

CAS	Composant	Pourcentage
1317-65-3	Carbonate de calcium	30-5
471-34-1	Acide carbonique, sel de calcium (1:1)	15-25
53306-54-0	Acide 1,2-benzènedicarboxylique, bis(2-propylheptyl)ester	5-15
1760-24-3	N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	0.5-2
13463-57-7	Le dioxyde de titane	0.1-1
1333-86-4	Noir carbone	0.01-0.09

****Section 4 - PREMIERS SECOURS****

Description des mesures nécessaires**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : Si la respiration est difficile, amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Ingestion

Si une grande quantité est avalée, consultez immédiatement un médecin.

Symptômes/effets les plus importants

Aigu

Irritation de la peau et irritation des yeux.

Différée

Effets sur la reproduction.

Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires, si nécessaire

Traiter de manière symptomatique et de soutien.

** * *Section 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE* * **

Moyens d'extinction appropriés

Utilisez du dioxyde de carbone, un produit chimique sec ordinaire, de la mousse ordinaire ou de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

Dangers particuliers liés au produit chimique

Produits de combustion dangereux

Combustion : Lors de la décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Peut brûler, mais ne s'enflamme pas facilement.

Lutte contre l'incendie

Déplacer le matériel de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les contenants avec de l'eau. Éviter l'inhalation de vapeurs ou de sous-produits de combustion. Utiliser des agents extincteurs appropriés pour le feu environnant. Digue pour élimination ultérieure. Restez au vent et évitez les zones basses.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome intégral et des vêtements de protection imperméables. Les pompiers doivent éviter d'inhaler les produits de combustion.

** * *Section 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE* * **

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements et équipements de protection individuelle, voir Section 8. Tenir les personnes inutiles à l'écart, isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée. Seul le personnel formé aux dangers de ce matériau doit effectuer le nettoyage et l'élimination.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Aérer la zone. Arrêter la fuite si possible sans risque personnel. Absorber avec du sable ou un autre matériau non combustible. Recueillir le produit déversé dans un conteneur approprié pour l'élimination. Éviter le rejet dans l'environnement.

*** * *Section 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE* * ***

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Portez toujours l'équipement de protection individuelle recommandé. Porter des vêtements et équipements de protection individuelle, voir Section 8. Se laver soigneusement après manipulation

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker et manipuler conformément à toutes les réglementations et normes en vigueur. Garder le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des substances incompatibles.
Incompatibilités : acides forts, matières oxydantes fortes

*** * *Section 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE* * ***

Limites d'exposition des composants

Carbonate de calcium (1317-65-3)

OSHA : 15mg/m³ WTA (poussière total); 5mg/m³ TWA (fraction respirable)

NIOSH : 10mg/m³ TWA (poussière total); 5mg/m³ TWA (poussières respirables)

Mexico : 10mg/m³ TWA LMPE-PPT
20mg/m³ STEL [LMPE-CT]

Acide carbonique, sel de calcium (1:1) (471-34-1)

NIOSH : 10mg/m³ TWA (poussière respirables)

Dioxyde de titane (blanc, gris, beige et neutre uniquement) (13463-67-7)

ACGIH : 0.1 mg/m³ TWA

OSHA : 15mg/m³ TWA (poussières respirables)

Mexico : 10 mg/m³ TWA LMPE-PPT (as TI)
20 mg/m³ STEL [LMPE-CT (as TI)]

Dibutylétain (818-08-6)

ACGIH: 0.1 mg/m³ TWA (as Sn); 0.2 mg/m³ STEL (as Sn)

NIOSH: 0.1 mg/m³ TWA (excepter Cyhexatin, as Sn)

Noir de carbone (*utilisé en gris et noir UNIQUEMENT) (1333-86-4)

ACGIH : 3mg/m³ TWA (fraction respiratoire)

OSHA : 3.5mg/m³ TWA

NIOSH : 3.5mg/m³ TWA; 0.1 mg/m³ TWA (Noir de carbone en présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, comme PAH)

Mexico : 3.5mg/m³ TWA LMPE-PPT
7mg/m³ STEL [LMPE-CT]

Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir un système de ventilation d'échappement local. Veiller au respect des limites d'exposition applicables.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Portez des lunettes de sécurité résistantes aux éclaboussures avec un écran facial. Fournir une fontaine de lavage oculaire d'urgence et une douche à jet rapide dans la zone de travail immédiate

Protection de la peau

Portez des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques.

Recommandations de gants

Portez des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Matériaux de protection

Nitrile

Protection respiratoire

Utiliser un respirateur approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation se développe ou persiste.

****Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****

État physique: Liquide

Couleur : variable

Odeur : doux

PH : Non disponible

Point d'ébullition : Non Disponible

Point de rupture: > 200° F

Classe d'inflammabilité OSHA : Non disponible

Densité de vapeur (air = 1) : Non disponible

Densité (eau = 1) : 1.3-1.7

Enregistrez le KOW : Non disponible

KOC : Non disponible

Viscosité: Non disponible

Volatilité: non disponible

Apparence : pâteuses

Forme Physique : pâteuses

Seuil d'odeur : Non disponible

Point de fusion: Non disponible

Décomposition : Non disponible

Taux d'évaporation: Non disponible

La pression de vapeur: Non disponible

Densité : Non disponible

Solubilité dans l'eau : Légèrement soluble

Coeff. Eau/Huile Dist : Non disponible

Allumage automatique : Non disponible

VOC : non disponible

Formule moléculaire : Non disponible

*****Section 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ*****

Réactivité

Aucun danger de réactivité n'est attendu.

Stabilité chimique

Stable à température et pression normales

Possibilité de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

acides forts, matières oxydantes fortes

Produits de décomposition dangereux

Lors de la décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire

Décomposition dangereuse

Combustion : Lors de la décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire

*****Section 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES*****

Toxicité aiguë

Analyse des composants - DL50/LC50

Les composants de ce matériel ont été examinés dans diverses sources et les critères d'évaluation sélectionnés suivants sont publiés :

Acide carbonique, sel de calcium (1:1) (471-34-1)

Oral LD50 Rat 6450 mg/kg

Le dioxyde de titane (Blanche, Gris, Beige et neutre seulement) (13463-67-7)

Oral LD50 Rat >10000 mg/kg

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Peut-être nocif en cas d'inhalation.

Ingestion

Peut-être nocif en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Peut provoquer une irritation de la peau. Peut provoquer une irritation, des rougeurs, des démangeaisons et des brûlures.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation des yeux. Le contact peut provoquer des larmoiements, des rougeurs, une sensation de picotement ou de brûlure, un gonflement et une vision floue.

Effets immédiats

irritation de la peau, irritation des yeux

Effets retardés

Aucune information n'est disponible.

Conditions médicales aggravées par l'exposition

troubles cutanés, troubles oculaires

Données d'irritation/corrosivité

Provoque une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Sensibilisation cutanée

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Cancérogénicité

Les résultats d'une étude épidémiologique de DuPont ont montré que les employés qui avaient été exposés aux pigments de dioxyde de titane n'étaient pas plus à risque de développer un cancer du poumon que les employés qui n'avaient pas été exposés aux pigments de dioxyde de titane. Aucune fibrose pulmonaire n'a été trouvée chez aucun des employés et aucune association n'a été observée entre l'exposition au pigment de dioxyde de titane et les maladies respiratoires chroniques ou les anomalies pulmonaires. Sur la base des résultats de cette étude, DuPont a conclu que le pigment de dioxyde de titane ne provoquerait pas de cancer du poumon ou de maladie respiratoire chronique chez l'homme aux concentrations rencontrées sur le lieu de travail.

Cancérogénicité des composants**Le dioxyde de titane (13463-67-7)**

ACGIH : A4- Non classifiable comme cancérogène pour l'homme

IARC : Monographie 93 [2010] ; Monographie 47 [1989] (Groupe 2B (peut-être cancérogène pour l'homme))

DFG : Catégorie 3A (pourrait être cancérigène pour l'homme, fraction inhalable à l'exception des particules ultra petites)

OSHA : présent

Noir carbone (1333-86-4)

ACGIH : A3- Cancérogène animal confirmé avec une pertinence inconnue pour les humains.

IARC : Monographie 93 [2010] ; Monographie 65 [1996] (Groupe 2B (possiblement cancérogène pour l'homme))

DFG : Catégorie 3B (pourrait être cancérigène pour l'homme, fraction inhalable)

OSHA : Présent

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Aucun organe cible identifié.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucun organe cible identifié.

Danger d'aspiration

Aucune information n'est disponible pour le produit.

****Section 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Phtalate de diisononyle (28553-12-0)

Poisson : 96 h CL50 Brachydanio rerio : > 100 mg/L [semi-statique] ; 96 h CL50

Lepomis macrochirus : > 0,14 mg/L [écoulement continu] ; 96 h CL50 Lepomis

macrochirus : > 0,17 mg/L [statique] ; 96 h CL50

Pimephalespromelas : > 0,19 mg/L [circulation] ; 96 heures LC50 Pimephales

promelas : > 0,14 mg/L [statique]

Algues : 72 h CE50 Desmodesmus subspicatus : > 500 mg/L ; 96 h CE50

Pseudokirchneriella subcapitata : > 1,8 mg/L [statique]

Invertébré : 48 h CE50 Daphnia magna : > 500 mg/L ; 48 h CE50 Daphnia magna :

> 0,06 mg/L [statique]

Persistence et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Mobilité

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Biodégradation

Aucune information n'est disponible pour le produit.

****Section 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques/régionales et locales applicables.

Élimination des emballages contaminés

Éliminer correctement. Recycler si possible.

Numéros de déchets de composants

L'U.S. EPA n'a pas publié de numéros de déchets pour les composants de ce produit.

*****Section 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT*****

Informations sur le DOT américain

Non réglementé comme matière dangereuse.

Renseignements sur le TMD

Non réglementé en tant que marchandise dangereuse.

*****Section 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES*****

Règlements fédéraux des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié sous SARA Section 302 (40 CFR 355 Annexe A), SARA Section 311/312 (40 CFR 370.21), SARA Section 313 (40 CFR 372.65), CERCLA (40 CFR 302.4), TSCA 12(b) ou exiger un plan de sécurité des processus OSHA.

Santé aiguë : Non **Santé chronique** : Oui **Incendie** : Non **Pression** : Non **Réactif** : Non

Réglementations des États américains

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses d'État suivantes :

Composant	CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
Carbonate de calcium	1317-65-3	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Le dioxyde de titane	13463-67-7	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Noir carbone	1333-86-4	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Les déclarations suivantes sont fournies en vertu de la California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65) :

AVERTISSEMENT ! Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie pour causer le cancer.

ATTENTION! Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie pour causer des effets sur la reproduction/le développement.

Analyse des composants – Inventaire

Composant	CAS	US	CA	EU	AU	PH	JP	KR	CN	NZ
Carbonate de calcium	1317-65-3	OUI	NSL	EIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Acide carbonique, sel de calcium (1:1)	471-34-1	OUI	DSL	EIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Acide 1,2- benzènedicarboxylique, 53306-54-0 Bis(2-propylheptyl)ester		OUI	DSL	EIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
N-[3-(triméthoxysilyl) propyl]-1,2 éthabediamine	1760-24-3	OUI	DSL	EIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Le dioxyde de titane	13463-67-7	OUI	DSL	EIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Noir carbone	133-86-4	OUI	DSL	EIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

** * *Section 16 AUTRES INFORMATIONS* * **

Sommaire des changements

Nouvelle FDS : 1.00

Clé / Légende

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; ADR - Transport routier européen ; UA - Australie ; DBO - Demande biochimique en oxygène ; C - Celsius ; CA - Canada ; CAS - Service des résumés chimiques ; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act ; CN - Chine ; RPC - Règlement sur les produits contrôlés ; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft ; DOT - Département des transports ; LIS - Liste intérieure des substances ; CEE - Communauté économique européenne ; EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; EPA - Agence de protection de l'environnement ; UE - Union européenne ; F - Fahrenheit ; CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IDL - Liste de divulgation des ingrédients ; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales ; JP - Japon ; Koe - Coefficient de partage octanol/eau ; KR - Corée ; LIE - Limite inférieure d'explosivité ; LOLI - List Of Lists™ - Base de données réglementaire de ChemADVISOR ; MAK - Valeur de concentration maximale sur le lieu de travail ; MEL - Limites d'exposition maximales ; NFPA - Agence nationale de protection contre les incendies ; NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail ; NJTSR - Registre des secrets commerciaux du New Jersey ; NTP - Programme national de toxicologie ; NZ - Nouvelle-Zélande ; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail ; PH - Philippines ; RCRA - Loi sur la conservation et la récupération des ressources ; RID - Transport ferroviaire européen ; RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques® ; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act ; STEL -

Limite d'exposition à court terme ; TMD - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques ; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; UEL - Limite supérieure d'explosivité ; États-Unis - États-Unis

Autres information

Les informations contenues dans ce document sont basées sur des données considérées comme exactes qui ont été obtenues auprès d'autres sociétés et organisations.